

# CHARTRE

## CLUB DES ENTREPRISES DE LA ROBONUMÉRIQUE DU SAINT-QUENTINOIS

**Robonumérique est une marque déposée par l'Agglo du Saint-Quentinois !**  
**La Robonumérique est la combinaison entre la robotique industrielle et de services intégrant des savoir-faire et des innovations provenant du domaine numérique.**

### 1- OBJET DU CLUB ENTREPRISE

Le club des entreprises de la robonumérique est ouvert à tous les entrepreneurs du territoire saint-quentinois et des Hauts-de-France.

Acteur du développement économique, le club des entreprises de la robonumérique soutient le développement de projets d'entreprises :

- le club est composé de personnes morales représentées par ses dirigeants personnes physiques et de personnes physiques exerçant à titre individuel ;
- les membres s'engagent à contribuer, dans la mesure de leur disponibilité, à l'atteinte des objectifs communs définis dans la présente Charte;
- l'appartenance au club implique l'acceptation et le respect de ses règles de fonctionnement ;
- l'appartenance au club ne constitue pas un titre professionnel qu'il est possible de revendiquer, ni la garantie d'une compétence particulière.

### 2- ANIMATION DU CLUB ENTREPRISE

Le club des entreprises de la robonumérique est piloté par l'Agglo du Saint-Quentinois au travers de la direction du développement économique sans forme juridique particulière.

L'animation ou la co-animation du club est confiée à un chef d'entreprise désigné par l'Agglo du Saint-Quentinois.

### 3 - ROLE DU CLUB ENTREPRISE

**Le club a pour missions de :**

- Ancrer la stratégie Robonumérique sur le territoire : fédérer des ressources et des moyens d'actions afin de permettre le développement des entreprises industrielles sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois.

- Mener des projets de solutions robotiques et numériques en milieu industriel afin de rendre les industries du territoire plus productives et plus compétitives, et ainsi réduire la pénibilité au travail.
- Créer une relation privilégiée entre les entreprises industrielles du territoire afin d'identifier leurs problématiques et besoins en solutions robotiques, de déterminer la mise en place d'actions et de projets et de favoriser le business entre professionnels afin de les encourager à se robotiser.
- Valoriser le réseau Robonumérique pour en développer son audience.
- Utiliser les expériences de ses membres pour approfondir la réflexion sur certains sujets concernant les entreprises en organisant des réunions à thèmes
- Organiser des visites d'entreprises
- Recenser les potentiels économiques du territoire saint-quentinois, favoriser l'emploi et soutenir les porteurs de projets.

#### **4 – ORGANISATION DU CLUB**

- Les membres du club des entreprises de la robonumérique se réunissent environ 4 fois par an sur invitation de l'Agglo.
- Pour l'annonce des rencontres, chaque adhérent reçoit (selon les moyens de communication choisis et annoncés) une invitation avec réponse qu'il doit renvoyer afin de signifier sa participation.
- Tout adhérent n'ayant pas confirmé sa présence auprès de la direction du développement économique de l'Agglo du Saint-Quentinois sera considéré comme non inscrit à l'évènement.
- Les membres du club peuvent se rencontrer lors de :

**Réunions à thèmes :** permettent aux acteurs économiques de se rencontrer, d'avoir de l'information ou de réfléchir sur des sujets en lien avec leur entreprise par l'intervention de professionnels de structures extérieures.

**Visite d'entreprises ou d'institutions :** permettant aux acteurs économiques de comparer leurs expériences et de découvrir le tissu économique local, régional principalement.

**Actions / rencontres :** permettent de renforcer l'économie locale (salons, convention d'affaires...).

#### **5 – LES MODALITÉS D'ADHÉSION**

Pour faire sa demande d'adhésion, l'adhérent doit signer et adresser à la Direction du développement économique de l'Agglo du Saint-Quentinois un bulletin d'adhésion sur format papier ou électronique en vertu duquel le signataire déclare avoir pris connaissance de la charte du club.



L'adhérent s'engage à fournir à l'Agglo du Saint-Quentinois tout élément de communication utile à la promotion du club.

L'adhérent s'engage à porter à la connaissance du club toutes modifications portant sur son statut, ses représentants et ses coordonnées.

L'adhésion au club est gratuite, elle vaut pour une année complète, elle est renouvelée par tacite reconduction.

En cas de non renouvellement, l'adhérent doit signifier son souhait de ne pas renouveler son adhésion avant le 31 décembre de chaque année.

## **6 - ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE**

Le club fonctionne sur les principes :

- de partage d'expertise avec les membres du club,
- de parrainage,
- d'esprit partenarial,
- de création de valeur collective.

Le fonctionnement et l'image du club reposent également sur la participation et l'investissement de chacun de ses membres, permettant son rayonnement auprès de l'ensemble des acteurs économiques, du territoire et de la région

### **Règles de conduite à adopter au sein du club**

Les membres du club s'engagent à favoriser l'accomplissement de la vocation du club en privilégiant dans tous leurs rapports, notamment :

- la courtoisie et le respect mutuel ;
- la confiance et la bonne entente ;
- la loyauté et la solidarité ;
- l'égalité de traitement ;
- l'échange de bonnes pratiques.

Enfin, les membres s'engagent à ne pas faire une utilisation abusive des fichiers du club et des coordonnées de chacun de ses membres, notamment par un démarchage commercial excessif ou encore par la vente ou la transmission de ces données.

### **Respect des lois en vigueur**

Chaque membre s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur, ainsi que les règles d'ordre public.



## Confidentialité

Les membres ne doivent divulguer, sans l'accord préalable des intéressés, aucune information confidentielle dont ils auraient eu connaissance, soit au cours de l'examen préalable des projets, soit au cours du suivi des investissements réalisés, ou d'une manière plus générale, à l'occasion de l'exercice de leur activité. Cette clause de confidentialité s'applique pendant la durée de l'adhésion et se prolonge après l'éventuel départ du club quel qu'en soit le motif.

Par ailleurs, si l'intérêt du projet nécessite la diffusion d'informations jugées très confidentielles par le porteur de projet, une convention spécifique de confidentialité pourra être signée, à la demande du club, par tout adhérent concerné.

Les membres du club s'engagent au moment de leur adhésion à respecter la charte, cet engagement est formalisé par écrit.

**Toute adhésion est conditionnée par le fait que chaque adhérent accepte que lors de manifestation(s) et réunion(s) ouverte(s) ou non au public, des clichés ou vidéos fixant son image soient enregistrés, et utilisés dans le cadre de la communication du club. Il est entendu que ces images n'ont aucune vocation à servir de support commercial, politique, philosophique... mais seulement à promouvoir l'attractivité du club et du territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois.**